



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet d'implantation d'une unite de production d' HPCI Green Pellet® a Damblain (88)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EUROPEENNE DE BIOMASSE

Raison sociale

EUROPEENNE DE BIOMASSE

N° SIRET

48002324100031

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MARIN

Prénom(s)

Jean-Baptiste

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1.Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), 1A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Européenne de Biomasse souhaite implanter une unité de production de HPCI Green Pellets® sur le ban communal de Damblain (88). Cette unité de production permettra la production de 150 000 tonnes par an de pellets combustibles ou de matières premières pour l'industrie.

L'établissement sera localisé au sein de la zone CAP Vosges (ancienne base aérienne de Damblain), sur des terrains d'une superficie d'environ 192 000 m².

Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

Le projet nécessite le dépôt d'un dossier d'autorisation.

ICPE : 1532-2 (E), 2160-1-a (E), 2260-1 (E), 2910-B-2 (A), 2160-2-b (DC), 1435-2 (DC), 4734 (DC)

IOTA : 1.1.1.0 (D), 1.1.2.0 (D), 2.1.5.0 (D)

4.2 Objectifs du projet

Le granule HPCI Green Pellet® fabrique potentiellement à partir de toute ressource lignocellulosique (résidus et coproduits de la filière forêt-bois, quelle que soit l'essence forestière, et peut aussi intégrer des biomasses lignocellulosiques agricoles), ce granule dispose de caractéristiques avancées : plus forte densité énergétique, simplicité de la logistique (granules avec une durabilité supérieure), stabilité dans le temps de la biomasse (résistance à la pluie, à l'humidité, ...). De façon résumée, le granule de bois HPCI Green Pellet® simplifie l'usage de la biomasse pour tous les usages, pour les industriels comme pour le collectif.

Cette unité de production permettra la production de 150 000 tonnes par an de pellets combustibles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux du projet prévoit :

- Les travaux de terrassement, de voirie, de déploiement des réseaux et de création de bassins
- Cloture de la parcelle et création d'un merlon végétalisé.
- La construction des bâtiments,
- Montage des équipements du procédé
- Raccordement au poste source de la zone et distribution électrique sur la parcelle.
- Les corps d'états secondaires et aménagements intérieurs,
- La réalisation des parkings, des voiries et des espaces verts.

Aucun travaux de démolition n'est à prévoir.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le procédé de production des HPCI Green Pellets® est composé des étapes suivantes :

- Réception des matériaux : Les matériaux sont d'abord pesés sur un pont bascule avant d'être dirigés vers leurs stockages respectifs (rondins, plaquettes ou biomasse combustible) ;
- Préparation : Les rondins réceptionnés sur le site sont d'abord écorcés. La préparation des rondins comporte également une étape de séparation des métaux et des pierres. Les plaquettes réceptionnées sont directement envoyées à l'étape de fabrication
- La fabrication : Les rondins passent d'abord par un broyage primaire. Les broyats issus de cette étape, ainsi que les autres matériaux (écorces, refus de criblage et plaquettes) sont broyés au sein d'une seconde étape permettant d'atteindre une granulométrie plus fine, puis criblés afin d'y retirer les métaux et les matériaux non conformes. Un broyeur humide, et une dernière étape de criblage permettent d'obtenir la granulométrie finale permettant la production des pellets. Les matériaux issus du broyeur humide sont d'abord séchés (sécheur à bandes ou à disques), puis mûris avant de passer par le vapocraqueur (permettant de cuire les fibres de bois). Après un affinage (par un broyeur) la Granulation permet d'obtenir les produits finaux : les HPCI Green Pellet®
- Expedition : Les HPCI Green Pellet® produits sont stockés au sein d'un stockage couvert à plat, puis envoyés vers des boisseaux de chargement dédiés aux trains ou aux camions.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis : - A une procédure de demande d'autorisation au titre des ICPE - A une procédure de demande de Permis de Construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain	(192 000, m ²)
Duree de production	(330 a 350, j/an)
Capacite de production de HPCI Green Pellet®	(150 000 , t/an)
Stockage de produits fini HPCI Green Pellet	(43 000, m3)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Damblain, zonage 1AUyd : Zone a urbaniser (Constructions a usage industriel, logistique, de bureaux et de services)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	La ZNIEFF de type II « Voge et Bassigny (4100300456) » est identifiée sur l'emprise de la zone de projet. Le diagnostic écologique disponible en annexe volontaire a permis de mettre en évidence l'absence d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire. Le projet ne sera donc à l'origine d'aucun impact sur cette ZNIEFF.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun arrêté de protection de biotope n'est identifié à proximité de la zone de projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le perimetre de la zone d'étude est localise sur le territoire couvert par le Plan de Prevention de Bruit dans l'Environnement des grandes infrastructures de transports de l'Etat dans le departement des Vosges (3eme echeance 2018-2023).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans le perimetre de protection des monuments historiques. La zone d'étude est concernee par la zone de presumption de prescription archeologique (SGAR n° 2003-262 du 07/07/2003 modifie) - Lorraine, arrondissement de Neufchateau. ~~Le site a fait l'objet de fouilles archeologiques preventives~~
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le diagnostic zone humide effectue a permis de mettre en evidence l'absence de zones humides au sein de la zone de projet. Ce diagnostic est compris au sein du diagnostic ecologique disponible en annexe de la presente demande d'examen ~~au cas par cas.~~
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Damblain est inclue dans une zone de repartition des eaux.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La zone de projet n'est pas situee au sein d'un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minerale naturelle. Une carte de localisation de ces captages est disponible en annexe volontaire.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le site Natura 2000 (Bassigny, partie Lorraine/Bassigny) FR4112011 est identifié à 130 m au Nord de la zone de projet. Cette ZPS est découpée en deux entités du même code entre le département des Vosges (Bassigny, partie Lorraine) et de la Haute-Marne (Bassigny). Une évaluation des incidences NATURA 2000 est disponible au sein du document annexe à la présente
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Une consommation usuelle en eau brute (eau de forage, eaux pluviales de toiture et/ou eau de ville) est estimée pour les usages suivants : production de vapeur, lavages des sols, protection incendie (essais périodiques), atténuation des poussières et système d'humidification ; La consommation totale en eau brute (usuelle + process) est estimée à 130 m ³ /j soit 50 000 m ³ /an. Cette
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	L'alimentation en eau de l'établissement sera réalisée par forage dans les eaux souterraines, afin d'assurer le débit nécessaire à la production. Une étude hydrogéologique a été réalisée, permettant de définir les caractéristiques des forages à mettre en place. Cette étude a également permis d'assurer que les ressources souterraines sont suffisantes pour répondre
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'alimentation en eau de l'établissement sera réalisée par forage dans les eaux souterraines, afin d'assurer le débit nécessaire à la production. Une étude hydrogéologique a été réalisée, permettant de définir les caractéristiques des forages à mettre en place. Cette étude a également permis d'assurer que les ressources souterraines sont suffisantes pour répondre
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet n'est pas susceptible de porter atteinte et d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions significatives de la biodiversité existante. Considérant le caractère anthropisé (impermeabilisée) et en culture (monocultures intensives et prairie de fauche) provisoire de la zone, les enjeux faune, flore et habitat de la zone d'étude sont très limités.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Une évaluation des incidences NATURA 2000 est disponible au sein du document annexe à la présente demande d'examen au cas par cas (cf. 1.6). La conclusion est reprise ci-après : "Considérant l'ensemble de ces éléments, la nature du projet n'apparaît pas susceptible de porter atteinte au réseau Natura 2000 et au site de la ZPS FR4112011 « Bassin de l'Avance et Bassin »"
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	La zone de projet prend place au sein de l'ancienne base aérienne de l'OTAN, avec des parcelles à vocation industrielle actuellement destinées provisoirement à l'agriculture intensive (monocultures intensives, prairies de fauche).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le projet n'apparaît pas vulnérable aux diverses ICPE identifiées à proximité du site (et absence de PPRT). Une canalisation de transport d'hydrocarbures est identifiée à 1,80 km au Nord-Ouest. Le projet est situé en dehors du périmètre de maîtrise des risques liés à cette canalisation.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	La zone de projet de la société Européenne de Biomasse est localisée dans une zone de sismicité 1. L'aléa sismique est très faible dans le secteur d'étude. La plateforme de la société Européenne de Biomasse n'est pas classée en zone inondable par débordement de cours d'eau ou par remontée de nappe. La zone de projet est localisée en zone soumise à une
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les rejets atmosphériques de l'activité seront issus : de la circulation des véhicules, de la chaudière biomasse et des équipements de dépoussierage. Ceux-ci n'induiront aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les activités projetées seront à l'origine de déplacements/trafics liés à l'approvisionnement en matières premières, à l'expédition des produits finis ainsi qu'à la circulation des employés et prestataires techniques
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les équipements et activités du site seront sources d'émission sonores. Une étude d'impact acoustique a été réalisée dans le cadre du projet et est disponible en annexe volontaire
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet prend place au sein d'une zone à vocation industrielle. Les émissions sonores pourront provenir des sites adjacents de la ZAC.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les activités projetées par la société Européenne de Biomasse n'apparaissent pas susceptibles d'engendrer des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	L'activité de l'établissement ne sera pas susceptible de générer des vibrations perceptibles en dehors des limites de l'établissement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Les émissions lumineuses sur le site seront celles des phares des véhicules manoeuvrant sur le site, à l'éclairage des installations et des zones d'activités lors du travail nocturne
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet prend place au sein d'une zone à vocation industrielle. Les émissions lumineuses pourront provenir des sites adjacents de la ZAC.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet de la société EUROPEENNE DE BIOMASSE induira les sources de rejets atmosphériques suivants : • Les rejets issus de la circulation des véhicules et engins sur le site ; • La chaudière biomasse ; • Les installations de broyage, de séchage et de granulation (process). ~~Ces rejets seront conformes aux Valeurs Limites~~
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le projet sera à l'origine de divers rejets liquides (eaux pluviales, eaux usées). La typologie ainsi que la modalités de gestion de ces rejets liquides sont décrites en annexe volontaire

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les activités projetées seront source d'effluents (eaux de process). Ces effluents ainsi que les modalités de gestion de ces eaux sont décrites en annexe volontaire.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les activités du site seront à l'origine de la production de déchets, ces déchets seront triés et collectés puis envoyés vers des filières externes adaptées et dûment autorisées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet, prenant place au sein d'un espace à vocation industrielle ne sera pas susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	La zone de projet est concernée par le PLU de la commune de Damblain, la zone est classée en "1AUy - Zone à urbaniser (Constructions à usage industriel, logistique, de bureaux et de services)". Le projet ne sera pas à l'origine de modifications concernant l'usage des sols projetés par le document

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

La société, à travers son projet, envisage la mise en place de mesures de prévention et de protection :

Concernant le paysage, un entretien des aménagements sera mis en œuvre et le projet respectera l'ensemble des prescriptions du PLU de Damblain.

Pour les sols, le sous-sol et les milieux aquatiques, l'exploitant fixera la présence permanente de pollukits dans les engins en phase chantier afin de maîtriser tout événement de pollution accidentelle, un traitement des eaux pluviales et de ruissellement de la plateforme sera réalisé avec la mise en place d'un déboureur séparateur d'hydrocarbures et la mise en place d'une vanne de sectionnement qui permettra de confiner un éventuel écoulement accidentel au sein du site.

Concernant la qualité de l'air, la cheminée mise en place permettra une bonne dispersion des flux dans l'environnement, des filtres (filtres à manches, ...) seront également mis en place pour le traitement des fumées. Des cyclo-filtres permettront de traiter et capter les poussières.

La société réalisera également un suivi environnemental sur la base des textes réglementaires en vigueur concernant le classement de ses activités.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments présentes, et des mesures de prévention et de protection prévues par la société EUROPEENNE DE BIOMASSE dans le cadre de son projet, celui-ci ne justifie pas d'être soumis à évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom MARIN

Prénom **Jean-Baptiste**

Qualité du signataire President de la societe EUROPEENNE DE BIOM.

À Metz

Fait le 27-02-2025 /

Signature du (des) demandeur(s)